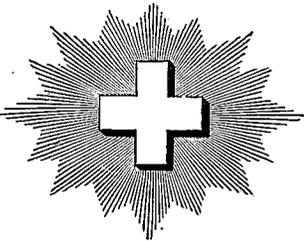


CONFEDERATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 novembre 1931

Demande déposée: 21 juin 1930, 14½ h. — Brevet enregistré: 31 août 1931.
(Priorité: Allemagne, 14 avril 1930.)

BREVET PRINCIPAL

Hermann THORENS SOCIÉTÉ ANONYME, Ste-Croix (Suisse).

Briquet pyrophorique.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique. Ce briquet est caractérisé en ce que la mèche est portée par un tube pouvant coulisser sur le briquet, de façon que le bout libre de la mèche puisse être amené, soit en face de la molette pour son allumage, soit à distance du corps du briquet, pour faciliter l'allumage de certains objets (par exemple pipes, lampes ou fourneaux à pétrole, etc.).

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 à 5 concernent la première forme d'exécution; les fig. 1 et 2 en sont deux vues en élévation, le couvercle ouvert, la première montrant le bout libre de la mèche disposée en regard de la molette par son allumage, tandis que la fig. 2 montre ce bout libre amené à distance du corps du briquet pour faciliter l'allumage de certains objets; la fig. 3 en montre une élévation partielle partie en coupe; les fig. 4 et 5 montrent un

détail dans deux positions différentes de fonctionnement;

La fig. 6 est une élévation partielle de la deuxième forme d'exécution, et la fig. 7 une coupe par I—I de fig. 6.

La forme d'exécution représentée aux fig. 1 à 5 comprend un corps de briquet 1 sur lequel est monté rotativement, en 2, un couvercle 3 qui, par l'intermédiaire d'un crochet 4 articulé en 5, fait tourner, de façon connue, la molette 6 sur laquelle appuie la pierre de ferrocérium 7. La mèche 8 est contenue dans un tube 9 pouvant coulisser dans un autre tube 10 monté sur le corps du briquet et incliné du coin inférieur et arrière de ce briquet vers le coin supérieur et avant de celui-ci. Ce tube 9 est muni d'une crémaille 11 en prise avec une roue dentée 12, dont une partie de la périphérie fait saillie à travers une ouverture de la paroi du briquet, ce qui permet de l'actionner au doigt. Le tube 9 présente, en outre, en dessous de la

crémaillère 11, quelques rainures circulaires 13 et sur la face opposée à cette crémaillère, un méplat 14 s'étendant jusqu'au bout inférieur du tube.

En position normale, le tube 9 se trouve en bas de sa course et le bout libre 15 de la mèche est en regard de la molette comme montré en fig. 1. Si l'on pèse sur le bouton 16, on déclanche le couvercle 3, qui, sous l'action du ressort non représenté, s'ouvre et fait tourner la molette; le frottement de celle-ci sur la pierre de ferrocérium produit des étincelles qui allument le bout libre 15 de la mèche. Si l'on veut allumer la pipe, par exemple, on actionne du doigt la roue 13, de façon à élever le tube 9 jusqu'à fond de course de la crémaillère 11, et le bout libre 15 de la mèche prendra la position représentée en fig. 2, ce qui permet d'allumer la pipe très commodément.

Pour sortir complètement le tube 9 du conduit 10, il suffit, l'une des rainures circulaires 13 étant en contact avec les dents de la roue 12, de lui faire exécuter un demi-tour sur lui-même, de façon à amener le méplat 14 en regard de la roue 12, puis de tirer le tube vers l'extérieur; grâce au méplat 14, la roue 12 ne s'oppose pas à la sortie du tube. La mise en place du tube 9 se fait de façon analogue.

Dans la forme d'exécution des fig. 6 et 7, la roue dentée 12 est engagée à frottement dans une chape élastique 18 s'engageant elle-même à frottement, dans la paroi du briquet; 19 est un arbre qui traverse les deux joues de la chape et la roue et qui présente, à l'une de ses extrémités, un trou taraudé dans lequel se visse la vis 20, tandis qu'il se termine à l'autre extrémité par une tête fixe. Pour sortir complètement le tube contenant la mèche, de son conduit, il suffit d'enlever la roue dentée 12; à cet effet, on dévisse la vis 20 et on sort l'arbre 19; après quoi une traction sur la chape permet de sortir celle-ci et la roue.

REVENDEICATION:

Briquet pyrophorique, caractérisé en ce que la mèche est portée par un tube pouvant coulisser sur le briquet, de façon que le bout libre de la mèche puisse être amené soit en face de la molette pour son allumage, soit à distance du corps du briquet, pour faciliter l'allumage de certains objets.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Briquet pyrophorique selon la revendication, caractérisé en ce que le tube présente une crémaillère engrenant avec une roue dentée actionnable à la main.
- 2 Briquet pyrophorique selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce qu'une partie de la périphérie de la roue fait saillie hors du briquet, pour son actionnement au doigt.
- 3 Briquet pyrophorique selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que le tube présente, à la suite de la crémaillère, au moins une rainure faisant le tour du tube, du côté opposé à la crémaillère, un méplat s'étendant jusqu'au bout du tube, en vue de pouvoir mettre en place ou enlever facilement le tube.
- 4 Briquet pyrophorique selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que la roue dentée est engagée à frottement dans une chape élastique, s'engageant elle-même à frottement dans le briquet.
- 5 Briquet pyrophorique selon la sous-revendication 4, caractérisé en ce que les deux joues de la chape et la roue dentée sont traversées par un arbre présentant, à l'une de ses extrémités, une tête fixe et, à l'autre extrémité, une vis se vissant dans un trou taraudé que présente cette extrémité.
- 6 Briquet pyrophorique selon la revendication, caractérisé en ce que le tube est incliné de l'arrière et du bas du briquet vers l'avant et le haut de celui-ci.

Hermann THORENS
SOCIÉTÉ ANONYME.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

